

DELIBERATIONS
du Conseil d'Administration de l'Université de Bourgogne

Séance du 19 février 2014

POINT VI.2 - 1^{er} alinéa :
Compte-rendu des travaux du Conseil Scientifique (CS) du 6 février 2014 exerçant les
compétences de la Commission de la Recherche (CR) :
financement exceptionnel de la formation « Expérimentation animale » organisée par
l'EPHE (15 000 euros)

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

- VU le code de l'Education
- VU les statuts de l'Université de Bourgogne
- VU l'avis du CS du 6 février 2014

APRES EN AVOIR DELIBERE,

APPROUVE, avec 22 pour (unanimité) : le financement exceptionnel à hauteur de 15 000 euros de la formation « Expérimentation animale » organisée par l'EPHE.

Dijon, le 21 février 2014

Le Président de l'Université de Bourgogne,

Alain BONNIN

Délibération transmise à la Rectrice Chancelière de l'Université de Bourgogne

Délibération publiée sur le site internet de l'établissement